



COMMUNIQUE

Contact Presse :

Valeur D'image

Caroline MARTIN

Tél : 04.76.70.93.54

Email : c.martin@valeurimage.com

Idénéa accompagne le Palais de Justice de Paris dans son projet sur l'accessibilité pour tous

Saint Martin d'Hères, le 16 Mars 2009 – L'agence généraliste en ergonomie Idénéa a travaillé sur le projet du Palais de Justice de Paris de façon à en permettre l'accès pour tous. Un projet d'envergure qui s'inscrit dans le cadre de la Loi de Février 2005 sur l'accessibilité. La mission d'Idénéa : harmoniser le rapport entre l'homme et son environnement tout en respectant le patrimoine historique de ce haut lieu de la Justice Française, qui présente la particularité d'être à la fois un espace de travail mais aussi un lieu touristique très visité.

Les handicaps, qu'ils soient permanents ou temporaires, concernent près de 40% de la population Française C'est à partir de ce constat qu'est née la Loi du 11 Février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. »

Ainsi, tout établissement recevant du public se doit de faire l'objet d'un diagnostic de ses conditions d'accessibilité et ce, avant le 1^{er} Janvier 2011 pour des aménagements à effectuer au plus tard en 2015.

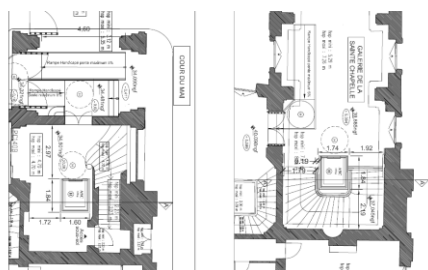
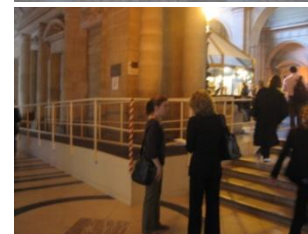
C'est dans ce cadre légal que le Palais de Justice de Paris a fait appel au savoir-faire du cabinet d'architecture Béatrice MOUTON couplé à celui de l'agence conseil en ergonomie IDÉNÉA. Dans un premier temps, seules la Salle des Pas Perdus et la Première Chambre de la Cour d'Appel sont concernées.

Le projet **Accessibilité pour tous** a consisté tout d'abord à identifier les cheminements des personnes selon leur profil :

- ⇒ Les professionnels (policiers, greffiers, avocats, etc...)
- ⇒ Le public (personnes convoquées ou venant simplement assister à des audiences)
- ⇒ Les touristes Enlever les dernières marques rouges de correction

Les besoins pour ces trois types de public ont été regardés et étudiés du point de vue des personnes valides et des personnes à mobilité réduite.

Il s'agit de voir par où ces personnes entrent dans le Palais de Justice, où est-ce qu'elles se rendent, quels sont les obstacles, les difficultés, sur leur parcours ? Quelles sont les incompréhensions possibles ?



Idénéa a ensuite eu pour mission de définir comment surmonter les difficultés d'accessibilité (escaliers, signalétique, hauteur des poignées de porte, largeur des passages, etc...). Dans le cadre d'un bâtiment classé monument historique, les contraintes sont très fortes car tout doit être fait pour conserver le bâti intact.

Le rôle de l'ergonome est alors de proposer de nouveaux cheminements qui ne sont pas forcément les plus directs mais qui sont accessibles à tous et qui respectent à la fois le travail des professionnels de la Justice et l'oisiveté des touristes.

Pour en savoir plus sur l'ergonomie :

Bien trop souvent, l'ergonomie se résume dans l'esprit collectif à l'adaptation d'un produit à son utilisation finale. Or le champ d'intervention des ergonomes est bien plus vaste puisque l'ergonomie s'attache à la prise en compte du travail et aux conditions d'utilisation des bâtiments et des produits.

En tant qu'agence généraliste, Idénéa intervient sur l'ensemble des champs de l'ergonomie : conditions de travail et prévention, design produit, tests utilisateurs, interface homme/machine, architecture, mobilier et aménagement, formation et sensibilisation (www.idenea.fr).